



# Le Bulletin Syndical

SNUipp  
FSU.15

Bulletin trimestriel du Syndicat National Unitaire des Instituteurs,  
Professeurs des écoles et PEGC - section du Cantal  
7 Bâtiment de l'Horloge 15000 Aurillac  
Tél. : 04 71 64 03 35 - Fax : 04 71 64 00 17 -  
E.MAIL : [snu15@snuipp](mailto:snu15@snuipp) SITE: <http://15.snuipp.fr/>

numéro 46

supplément 8

Mars 2005

Dispensé de timbrage Aurillac CC

# P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR



DÉPOSÉ LE 24 MARS 2005

# MANIFESTATION REGIONALE SAMEDI 2 AVRIL

EDITO :  
Ce gouvernement est usé jusqu'à la corde et se voit contraint de céder. Les fortes mobilisations commencent à payer au moins en partie. La réouverture des négociations sur les salaires est notre victoire collective. Mais nous savons que bien d'autres enjeux sont à considérer. En négociant sur les salaires, le gouvernement espère dégonfler le mécontentement qu'ont su exprimer collectivement enseignants, lycéens, parents d'élèves et élus. C'est le pari de l'essoufflement. Stratégie classique mais qui cette fois risque fort de s'avérer dérisoire. Car si les revendications salariales sont légitimes, elles ne sauraient occulter l'autre exigence qui est celle des moyens pour l'école. Le 20 janvier, le 5 février, les 10 et le 12 mars ont été les temps forts de ce chaud hiver social. Au fil des rendez-vous, nos forces ont grandi, l'unité s'est affirmée, la solidarité entre parents, lycéens, enseignants, s'est consolidée. Il est temps aujourd'hui d'augmenter d'un cran encore la pression. Le 2 avril, des manifestations auront lieu partout en France. A Ajaccio, Bordeaux, Clermont Ferrand, Lyon, Marseille, Nancy, Paris, Rennes, Toulouse ! Les syndicats appellent à l'action dans l'unité, les syndicats de lycéens les rejoignent, les parents de la FCPE également. Dans le Cantal, l'AG du 23 mars a décidé de participer aussi massivement que possible à la manifestation de Clermont. A vous de faire circuler l'info : parents, élus, enseignants, lycéens, tous à la manif de Clermont !

## LE CANTAL A RENDEZ-VOUS A CLERMONT FERRAND

Départ en car  
Rendez-vous Place de la Paix  
à Aurillac à 12h00  
Départ de la manifestation à  
15h00 Place du 1er Mai.

Attention : il est impératif de nous prévenir mercredi 30 mars 15H00 au plus tard afin de nous permettre d'organiser le ou les bus.

"Le Bulletin Syndical"

ISSN 1243-7913  
CPPAP3 7 8 1 D 73S  
Imprimé par nous-mêmes - Trimestriel  
numéro 46 supplément n°8  
Mars 2005  
Prix: 0,5 € Abonnement: 4 €

Siège social:

Mr Roger Delort 7 place de la Paix 15 000 Aurillac  
Directeur de publication:  
Mr Castel Gérard - Ec. ELEM 15250 St-Paul des Landes

**SOMMAIRE**

P1—édito

P2—manif du 2 avril

P3, 4—direction et fonctionnement de l'école

consultation

P6,7,8—mouvement

- [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr) (site national)  
- <http://15.snuipp.fr/> (site départemental)  
- E.MAIL : [snu15@snuipp.fr](mailto:snu15@snuipp.fr)



NON A LA CASSE DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION  
ET DE RECHERCHE !  
NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS !

Depuis plusieurs mois personnels, jeunes, parents réclament une autre politique pour l'éducation et la recherche. Tous revendiquent avec force une politique ambitieuse qui assure la réussite de tous les jeunes et réponde aux besoins de notre temps.

Le gouvernement reste sourd à ces attentes et poursuit obstinément une politique de régressions :

- suppressions massives de postes qui amputent la capacité du service public à lutter contre l'échec et accroissent les inégalités,
- rentrée 2005 qui s'annonce catastrophique,
- suppression brutale des TPE en terminale,
- maintien du transfert de missions et de personnels aux départements et régions,
- passage en force d'une loi qui tourne le dos à la réussite de tous,
- projet de loi d'orientation et de programmation pour la recherche et l'innovation qui ne tient pas compte des revendications formulées par la communauté scientifique et universitaire.

Nous appelons tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de la jeunesse et sont attachés à l'école et à la recherche publiques à manifester le 2 avril à 15 heures dans les villes suivantes :

Ajaccio, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Nancy, Paris, Rennes et Toulouse.

Pour dire non à la casse du service public d'éducation et exiger d'autres choix :

- un collectif budgétaire pour restituer les moyens supprimés à la rentrée 2005 (postes, options, remplacements, scolarisation en maternelle, TPE...)
- une programmation des moyens pour répondre à l'ensemble des besoins du service public
- l'abandon de ce projet de loi sur la recherche et la prise en compte des revendications de la recherche publique et de l'université
- une autre politique éducative qui, contrairement à celle proposée par la loi Fillon, permette la réussite de tous

*Paris, le 17 mars 2005*

## REUSSIR LE 2 AVRIL

L'AG du mercredi 23 mars a permis des échanges de vue très nourris, parfois contradictoires, mais tous les participants sont tombés d'accord pour chercher les moyens de prolonger la lutte.

Une évidence : la réussite de la manif 2 avril est un passage obligé.

Le gouvernement parie sur notre essoufflement. A nous de lui démontrer son erreur.

A vous de mobiliser autour de vous. Si chaque école du Cantal envoie une personne, c'est 4 cars que nous pouvons remplir !

De l'effort de chacun dépend la suite : en fonction de la réussite du 2 avril, rendez-vous est déjà pris pour organiser de nouvelles actions départementales.

Mobilisez-vous, mobilisez vos parents d'élèves et vos élus, venez avec vos pancartes et vos banderoles pour que le nom de votre village soit visible dans le cortège.

Départ à 12h00 place de la paix à Aurillac. (Murat vers 13h00, Massiac vers 13h30.)

Avertissez-nous au plus tôt du nombre de places dont vous avez besoin. (Mercredi 15h00 dernier délai)





Les attaques contre l'école ont provoqué de fortes réactions de la part des enseignants comme des lycéens, des élus et des parents.

Face à ces mobilisations massives, le gouvernement s'est vu contraint de rouvrir des négociations sur les salaires qui sont actuellement en cours.

Sur la direction d'école, après des années de lutte, des pas semblent pouvoir être faits : voir le questionnaire joint à ce bulletin.

Ajoutons que pour le moment, nous avons pu faire ajourner également les projets de réseau d'école, de « super directeur » et de d'EPL. Preuves s'il en était besoin que la mobilisation et l'unité sont payantes.

Mais la loi Fillon passe en force, et les moyens disponibles pour l'école s'amenuisent un peu plus chaque année.

## Petit tour du jardin Cantalien après la grêle, et constat des dégâts :

### REPLACEMENTS

Le bilan des remplacements dans le Cantal cette année tient en un mot : catastrophique, comme nous l'avions hélas prévu.

Est-ce pour cette raison que la carte scolaire prévoit pour l'an prochain... de nouvelles suppressions de Brigades remplacement ?

En conséquence, de plus en plus d'écoles nous signalent qu'elles se voient contraintes de renvoyer les élèves après 2 jours non remplacés comme le préconisent les consignes syndicales.

Une nouveauté : des collègues en remplacement sur l'EREA, et assurant des nuits, se sont vu proposer, en plus, de faire des remplacements.. de jour, sur d'autres établissements ! (avec promesse de récupération des heures).

Le plus surprenant est que des collègues puissent accepter. On sort là complètement du cadre sur la législation du travail.

Chers collègues, n'hésitez pas à vous adresser à votre syndicat préféré devant des situations telles que celle-ci. Un minimum de bon sens doit pousser chacun de nous à résister là où il se trouve aux abus de l'administration.

### INFORMATIQUE:

1 600 heures : c'est ce que devront désormais effectuer nos collègues animateurs en informatique, qui passeront du statut de PE à celui de personnel administratif.

Décision du Recteur relayée par notre IA au vague prétexte d'harmoniser le fonctionnement sur l'académie. Faux :

aucun département d'Auvergne ne fonctionne de cette manière.

Alors que le « mouvement » va commencer, personne à l'IA n'est en mesure de dire comment vont être comptabilisées ces heures, quelle sera l'enveloppe de déplacement, et ...qui fournira la voiture de fonction, comme pour les EMALA puisqu'on prétend en calquer plus ou moins le fonctionnement.

Crainte : ce changement de statut n'en préparerait-il pas d'autres?

### RASED

Les maîtres G en voie de disparition :

D'ici 2 ans, seuls 2 postes seront pourvus à cause des départs à la retraite. Aucune formation n'est proposée cette année malgré 4 demandes de départ en stage.

Scandaleux! La situation des G n'est pas très bonne dans beaucoup de départements, mais elle est pire encore dans le Cantal, non par fatalité, mais par choix de l'administration.

### CARTE SCOLAIRE

Alors que traditionnellement l'IA garde quelques postes en réserve en prévision des nécessaires ajustements de rentrée, cette année le réservoir sera encore plus sec que les nappes phréatiques !

Alors, pas de créations à la rentrée, même en cas de nécessité majeure ? Mais si voyons, il est déjà prévu de geler les postes G, pour lesquels on a fait en sorte qu'ils ne soient pas pourvus (voir ci-dessus).

Pourvu que les permutations ne nous amènent pas de collègues spécialisés susceptibles de demander ces postes, ce serait une vraie tuile pour

l'administration !

### CARTE SCOLAIRE suite

Décision en urgence ce lundi 21 Mars. 1,5 poste est rendu à Aurillac qui en perdait 6 cette année. L'école des Alouettes regagne donc son poste menacé et du même coup la décharge de direction complète.

Nous nous en réjouissons, sans faire de triomphalisme : contrairement à ce que semble vouloir croire le maire d'Aurillac dans la Montagne, l'IA n'a pas rendu de poste mais n'a fait qu'utiliser des moyens qui feront défaut ailleurs comme le veut le jeu annuel de la répartition de la pénurie.

### FRAIS DE DEPLACEMENT

L'IA admet de grosses difficultés de gestion à prévoir pour l'année 2005-2006.

Désormais, une seule enveloppe globale servira à couvrir les déplacements des psy, des maîtres E et G, des brigades langues, et des IEN. On peut affirmer d'ores et déjà que l'enveloppe paraît bien mince. Les brigades congés ont vu leurs frais de déplacement largement rognés lors de la dernière CAPD, et il faut pleurer pour obtenir le remboursement des déplacements lors des conférences pédagogiques.

### PROJETS D'ECOLE

Sans aucun moyen, ça sert à quoi?

### ECOLE MATERNELLE

C'est la fin annoncée de l'accueil des deux ans, qui ne comptent plus dans les effectifs. Belle reconnaissance du travail effectué depuis maintes années par nos collègues !

# Mouvement 2005... Mouvement 2005...

## Mouvement 2005 : Saisie des vœux par I-Prof !

Si vous rencontrez une difficulté n'hésitez pas à nous alerter et à vous rendre au local du SNUipp Cantal nous mettrons à votre disposition notre équipement informatique et nos conseils.

Pour s'inscrire, il faudra taper l'adresse "<https://bv.ac-clermont.fr/uPortal/render.uP>" pour accéder à I-Prof, puis s'authentifier en saisissant son identifiant et son mot de passe. Ensuite, on clique sur "Les Services", puis sur "SIAM".

L'accès "Présentation générale" informe sur le contenu de SIAM.

On clique sur "Phase Intra départementale". Plusieurs possibilités sont alors offertes, accessibles en cliquant dessus :

- consultation de la circulaire ;
- consultation des postes vacants ou susceptibles d'être vacants ;
- saisie et modification des demandes de mutations ;
- consultation du résultat.

1) Consultation des postes vacants ou susceptibles d'être vacants

Celle-ci peut se faire selon plusieurs critères de choix :

- vacants, susceptibles vacants ou vacants et susceptibles vacants ;
- type de vœux : commune, école / établissement ;
- type de postes ou nature de support particulière ;
- par circonscription.

Apparaît alors la liste des postes correspondants aux critères de sélection.

2) Saisie et modification des demandes de mutations

Cet accès vous permet de saisir vos vœux et éventuellement de les lier.

Pour lier vos vœux, vous devez saisir le Numen de la personne avec qui vous liez vos vœux.

Pour saisir vos vœux, cliquez ensuite sur "Saisissez vos vœux", puis sur "Ajoutez un vœu". La saisie peut se faire en saisissant directement le numéro de poste ou par une recherche similaire à celle de la consultation des postes.

Le vœu sélectionné apparaît. Si vous avez choisi de lier vos vœux, mentionnez-le sur chaque vœu en répondant "oui" à la question "vœu lié". Validez.

La liste de tous vos vœux apparaît au fur et à mesure, dans l'ordre de votre saisie. Vous pouvez à tout moment supprimer un vœu, insérer un vœu ou modifier un vœu lié.

A la fin de la période de saisie des vœux, une confirmation de votre demande de mutation précisant votre barème vous sera adressée dans votre boîte aux lettres I-Prof.

### LES PRIORITÉS SUR POSTES SPÉCIALISÉS :

L'affectation sur un poste spécialisé se fait selon certaines priorités. Des priorités ont été notamment définies pour les postes d'Adaptation (option E), UPI, CLIS, option A, F et D.

pr ior ité 1 : CAPSAIS de l'option (ou CAEI équivalents), nomination à TD

pr ior ité 2 : maître titulaire de l'US1 et de l'US2 de l'option correspondante (nomination à TD après succès à l'US3 du CAPSAIS), nomination à TP

pr ior ité 3 : maître titulaire de l'US2 de l'option correspondante, nomination à TP

pr ior ité 4 : maître retenu pour une formation en cours d'ex ercice avec formation à distance intégrée ou pour le CAPA-SH (nomination à TD après succès à l'ex amen), nomination à TP

pr ior ité 5 : maître titulaire d'une autre option, nomination à TP

pr ior ité 6 : maître titulaire de l'US1, nomination à TP

pr ior ité 7 : maître non spécialisé, nomination à TP

*En l'absence d'enseignants spécialisés, les maîtres à TP seront maintenus à TP l'année suivante.*

### Catalogue des postes

Attention ! Le catalogue des postes numérotés ne sera pas diffusé dans les écoles. Il pourra être consulté sur le site de l'IA et sera adressé aux écoles par courrier électronique. Il pourra également être consulté en version papier dans les IEN. Les postes pourront également être visualisés selon certains critères de choix directement à partir d'I-Prof.

Les postes sont classés par support d'affectation, puis par ordre

alphabétique des communes.

Pour chaque poste apparaîtra :

- Le nom de l'école ou l'établissement de rattachement (IEN ou IA) ;
- Le code numéro de poste (n° à 1-2 ou 3 chiffres à gauche de la catégorie du poste (adjoint, directeur, rééd. ....) ;
- Pour certaines catégories de poste, la spécialité (option pour l'AIS - nombre de classes pour les directeurs, ...).

Sur la partie droite du catalogue, figurera le nombre total de postes par établissement, le nombre de postes susceptibles d'être vacants (nb sv),

## Mouvement

Pour permettre aux délégués du personnel de contrôler efficacement les opérations de mouvement, adressez à la section un double de votre fiche de vœux.

## Recasement

Malgré notre opposition, l'administration a décidé de supprimer la possibilité de recasement une deuxième année. Nous poursuivrons nos interventions pour qu'elle soit rétablie.

## Des dates à retenir

Demande de temps partiels:

théoriquement, la date butoir est passée, mais si vous avez des regrets, des demandes peuvent encore être acceptées jusqu'au 31 mars.

Saisie des vœux pour le mouvement.  
Du 25 mars au 6 avril 2005 à 23 heures.

Demande d'inéat-exéat : date limite 31 mars.

## Le SNUipp 15 sur internet

Vous pouvez consulter le site web du SNUipp Cantal à l'adresse suivante: <http://15.snuipp.fr/> Vous y trouverez des aides pour participer aux mutations (derniers mouvements,...). Attention, l'accès à certaines pages (stages, mouvement) nécessite le mot de passe suivant : action.

## Intégration dans le corps des PE

Concours interne : Le contingent est de 5 pour 2005.

Intégration Important : si vous êtes candidat(e) à l'intégration n'oubliez pas d'adresser un double de votre demande au SNUipp pour que les délégués du personnel puissent assurer le contrôle syndical.

# Mouvement 2005... Mouvement 2005...

## 1ère phase : mouvement principal

Ouverture du serveur le 25 mars, fermeture le 6 avril à 23 h. La date de la CAPD mouvement n'est pas connue pour l'instant (fin mai)

Peuvent postuler lors de cette première phase tous les instituteurs et PE en poste au cours de l'année scolaire 2004-2005 plus les ineats (permutations et mutations nationales informatisées) ainsi que les PE2. Tous les postes du département sont portés vacants ou susceptibles de l'être. Tous peuvent donc être sollicités. Un poste demandé et obtenu ne peut être refusé (nous vous recommandons fortement avant de valider vos choix de prendre tous les renseignements utiles auprès des écoles ou IEN...).

La saisie des vœux se fera par I-Prof.

Afin de permettre aux délégués du personnel de suivre votre situation n'oubliez pas d'adresser à la section départementale un double de vos vœux (par courrier électronique ou papier).

Pendant la période du mouvement, les délégués du personnel SNUipp tiendront les permanences habituelles (y compris mercredi après-midi) et pourront vous renseigner, au siège de la section, 7 Bâtiment de l'Horloge 15000 Aurillac (04 71 64 03 35).

## 2ème phase : vers la mi-juin

Y participent tous les collègues n'ayant pas obtenu de poste au premier mouvement plus les ineats (mutations manuelles).

Postes à pourvoir dans cette deuxième phase : tous les

postes restés vacants au premier mouvement, plus éventuellement les postes libérés par des départs en stage long ou des exéats, plus les postes issus de regroupements de temps partiels (1/2 tps).

## Et pour clore...

Fin août a lieu un mouvement de rapprochement de parents (conjoints, PACS ou vie maritale avec 1 enfant à charge). Condition: être affecté à plus de 25 km de son domicile.

Postes à pourvoir : Tous les postes restés vacants à l'issue des phases précédentes plus d'éventuels postes libérés au cours de l'été (en raison d'exeat, mutations, ou congés divers,...).

La possibilité (exceptionnelle) de permutation, de poste à poste, entre deux collègues, est également ouverte à l'issue des deux phases de mouvement, à condition d'avoir sollicité le poste demandé au mouvement principal.

Attention aux délais pour participer à cette dernière phase, vos demandes devront être adressées à l'IA juste après la 2ème phase.

**Résultats complets du mouvement (à titre officiel) dès la fin de la CAPD sur le site internet du SNUipp Cantal.**

<http://15.snuipp.fr/>

Code d'accès aux résultats mouvement  
==> action

## Comment fonctionne le mouvement principal ?

- Les opérations de mouvement sont placées sous le contrôle des délégués du personnel dans le cadre des réunions paritaires.
- Les postes sont examinés par l'ordinateur dans l'ordre indiqué sur la liste établie par le postulant.
- Les postes vacants ou libérés au cours du mouvement sont attribués au plus fort barème parmi ceux qui les ont sollicités. La nomination des professeurs stagiaires se fera à TD sous réserve de validation de leur formation.
- Le postulant qui n'obtient aucun des postes sollicités conserve son poste s'il était nommé à titre définitif (ou à TP avec priorité) ou participe au 2ème mouvement s'il était nommé à titre provisoire.

## QUELQUES RÈGLES MOUVEMENT

- Fermeture sur un RPI: Le collègue concerné a une priorité de recasement sur le RPI paru à l'annuaire des postes. Priorité conservée 2 ans.
- Demandes de permutations : Les demandes ne seront étudiées que si les postes ont été sollicités au mouvement principal.
- Un enseignant de retour de stage doit postuler obligatoirement sur tous les postes correspondant à sa formation. Il y sera affecté à TP si la formation n'est pas validée afin de pouvoir repasser les épreuves.
- Postes CCPE-CDES : Les candidats à ce type de postes auront un entretien avec une commission présidée par l'IA.
- Possibilité de faire des demandes liées.

Comme chaque année, les délégués du personnel SNUipp se tiennent à la disposition des collègues qui postulent pour les aider à établir leurs vœux.

## Quelle tactique pour éviter les regrets ?

Je tente ma chance

Je note tous les postes qui m'intéressent – qu'ils soient vacants ou susceptibles de l'être. Je les classe par ordre décroissant d'attrance. C'est l'intérêt pour le poste qui détermine l'ordre.

Je me renseigne

Comme l'attribution d'une classe relève de l'organisation interne à l'école, je prends contact avec les écoles demandées pour connaître le

contexte local (organisation de l'école mais aussi particularités, possibilité de logement...)

Je n'hésite pas

Si un poste m'intéresse, même si « je crois que... », même si « on m'a dit que... », malgré tout, je postule. Ainsi je n'aurai aucun regret.

Je ne demande pas... un poste qui ne m'intéresse pas ! (On ne peut pas refuser un poste obtenu !)

# Mouvement 2005... Mouvement 2005...

Au catalogue des postes, tous les postes sont publiés et susceptibles d'être vacants ou vacants.

- Nombre de voeux : limité à 40 (sauf demandes liées et personnels victimes de fermeture - les compléments seront adressés sur papier)

- Priorité de recasement, sur un poste de même nature (élémentaire et maternelle sont considérés de même nature, une CAOI n'est pas de même nature qu'une CAO), ou à défaut 2 points supplémentaires pour les collègues victimes de fermeture. (cf pavé ci-après)

- Nomination au barème des candidats qui auront été retenus après entretien sur des postes à profil (EMALA, CDDP, animateur informatique, occitan, CLIN, ...).

- Les personnels nommés sur des postes de détachés ou sur des postes gagés ou à profil perdent leur poste précédent.

Les personnels en congé parental, en CLD ou en réadaptation le conservent pour un mouvement s'ils reprennent leur fonction à la rentrée suivante.

- Prise en compte, dans le barème, des naissances jusqu'au 1er janvier.

- Postes de direction : Priorité pour une nomination à TD aux inscrits sur la liste d'aptitude, à ceux qui sont en fonction et aux collègues qui ont déjà été nommés directeur, à TD, pendant 3 années consécutives ou non.

Si aucun inscrit ne le demande, le poste est donné pour un an à TP Maintien. Possibilité de l'obtenir à TD l'année suivante (en le sollicitant) après inscription de plein droit sur la liste d'aptitude, sous réserve de l'avis favorable de l'I.E.N.

- Postes spécialisés : Les titulaires de l'option requise obtiennent ce

type de poste à TD. Les personnels non qualifiés sont affectés à TP sur des postes avec spécialité, ils peuvent y être maintenus en l'absence d'enseignant titulaire d'unité(s) de spécialisation candidat (PRO TPP).

- stagiaires CAPA-SH : les enseignants concernés sont nommés à TPM durant toute la durée de leur stage, puis ipso facto à TD dès qu'ils obtiennent le CAPA-SH. Obligation d'exercer dans l'A.I.S (même option) durant 3 années consécutives.

- Situation particulière : Pour raison grave et dûment établie, exceptionnellement, et après examen de la CAPD, une priorité peut être accordée, hors barème, sur un poste à TP. Ces situations sont examinées après le mouvement principal sur les postes restés vacants.

- ISSR : à compter de la rentrée 2005, les brigades congés dont le remplacement se termine un vendredi n'auront de remboursement de leurs frais que jusqu'au lendemain samedi. Donc 6 jours payés si le remplacement se termine le vendredi et 7 s'il se termine un samedi midi !

- Adjoints langues (ex brigade langue): ATTENTION !

Le changement d'appellation nous fait craindre une modification importante des indemnités de déplacement (plus forcément sur la base de l'ISSR)

Attention : Contrairement à une idée répandue, le rang du vœu n'est en aucun cas pris en compte pour départager les candidats. Le SNUipp se prononce pour que cet élément intervienne pour départager les ex-aequo mais cela n'est pas en vigueur dans le 15.

## Le barème mouvement

A+NP+BE+BF+ESP

A : AGS au 1er janvier 2005 (1 pt par an, 1/12 par mois complet)

NP : Note professionnelle arrêtée au 31-12-04 éventuellement majorée d'un demi point lorsqu'elle date de plus de 3 ans (1/2 pt par an supplémentaire dans la limite de la note plafond de l'échelon). Les PE2 ont une note égale à 0. Les T1 au 3ème échelon ont 11, les T1 au 4ème échelon ont 11,5.

BE: 1 point par enfant de moins de 21 ans au 1-01-2005.

BF : bonification de 2 points pour fermeture

ESP : Barème spécialisé

Pour départager en cas d'égalité : 1) Age 2) Note 3) AGS

Les personnels occupant un poste dans les instituts de rééducation Le Parc à Allanche et Le Cansel à Polminhac pendant une durée de trois ans auront droit à une majoration de 5 points.

- Vérifiez bien tous ces éléments sur votre fiche. -

Mutation des personnels victimes de fermeture  
Pour bénéficier des règles de recasement, ils doivent rédiger leur liste de voeux en trois parties :

1 - Postes souhaités (barème normal, sans priorité)

2 - Postes ouvrant droit à une priorité absolue. Ces postes doivent être impérativement demandés dans l'ordre suivant : école, groupe scolaire, commune\*, RPI (*RPI paru au catalogue des postes de l'année en cours*).

Tous les postes de l'école, du groupe scolaire, de la commune et du RPI, s'il y a lieu, doivent être sollicités pour bénéficier de la priorité absolue.

3 - Autres postes avec bonification de 2 points.

Pour les postes sollicités en 1 ou en 3 se référer à la lettre de l'I.A. La règle des 40 voeux maximum n'est plus appliquée, possibilité de dépasser cette limite pour un nombre équivalent au nombre de postes demandé en 2.

\*Arpajon Sur Cère et Aurillac comptent comme une seule commune.

## Barèmes et postes spécialisés

L'ancienneté d'exercice dans les postes spécialisés (avec ou sans CAPSAIS) est prise en compte (selon certaines modalités) pour 0,5 point par année avec un maximum de 5 points. Peuvent en bénéficier les TM Brigade ayant effectué un remplacement en AIS toute l'année ou quasiment. Des critères de priorité sur les postes spécialisés ont été établis. Notamment pour tenir compte des nouvelles formations.

Lisez attentivement la circulaire de l'I.A à ce propos. Pour toute précision nous contacter.

Les collègues candidats à la nouvelle formation AIS (CAPA-SH) devront solliciter tous les postes AIS correspondant à leur option. Ils pourront cependant intercaler dans leurs voeux des postes différents (postes ordinaires, autres options, etc...).

## SANS-POSTE

Les instits ou P.E sans poste à l'issue de la première phase du mouvement sont convoqués à l'I.A pour choisir, dans l'ordre du barème, parmi les postes non pourvus parus au catalogue des postes. S'y ajoutent les regroupements de mi-temps. Des ineats intègrent aussi ces différents mouvements.

Cette année encore, l'I.A a décidé de pourvoir les postes difficiles à ce mouvement afin qu'ils ne soient pas proposés aux listes complémentaires à la rentrée.